

# LA GESTION DES DECHETS A L'UNIVERSITE

# LEGISLATION

## Loi du 17 juin 1994 relative à la gestion des déchets

- Organisation et contrôle des mouvements de déchets
- Plans nationaux et sectoriels de gestion de déchets
- Obligation : Comportement responsable
- Non respect de la loi = INFRACTION PENALE
- Contrôles effectués par l'Administration de l'Environnement (11 en 2007)
- Mise en place de procédures d'autorisation et d'enregistrement

# Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

- Les établissements classés sont soumis à autorisation
- Existence de différentes classes définies dans la nomenclature des établissements classés
- Objectif : protection de l'environnement et de la santé de l'Homme, et développement durable
- Réalisation des objectifs par le biais notamment du PPGD

# Plan national de gestion des déchets PNGD

- Elaboré par l'Administration de l'Environnement
- BUT:
  - gestion cohérente des déchets
  - fixation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs
  - moyens de mise en œuvre de ces objectifs
- Pas de force légale mais est une déclaration d'intention politique

# PRINCIPES EUROPEENS

- L'intention d'abandon définit le déchet
- Objectif de développement durable
- Définition des objectifs dans le 6<sup>ème</sup> programme d'action communautaire pour l'environnement
- But: réduire la quantité finale de déchets:
  - de 20% d'ici 2010
  - de 50% d'ici 2050

# PRINCIPES GENERAUX

- Prévention (limiter la production)
- Valorisation (recyclage, énergie...)
- Elimination (incinération)



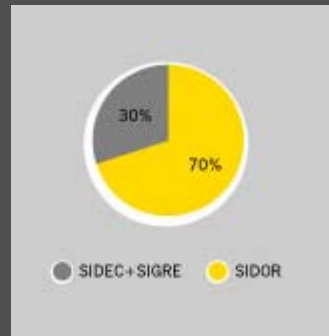
# LABELS

- Exigence d'une gestion écologique des déchets préservant énergie et ressources
- Récompense pour les entreprises qui respectent la législation écologique
- « Superdreckskescht fir Betriber »: label décerné par l'Administration de l'Environnement et la Chambre des Métiers
- Gage de qualité
- Utilisation à des fins publicitaires



# ACTEURS DE LA FILIERE

- Les communes: collecte des déchets
- Les syndicats intercommunaux:



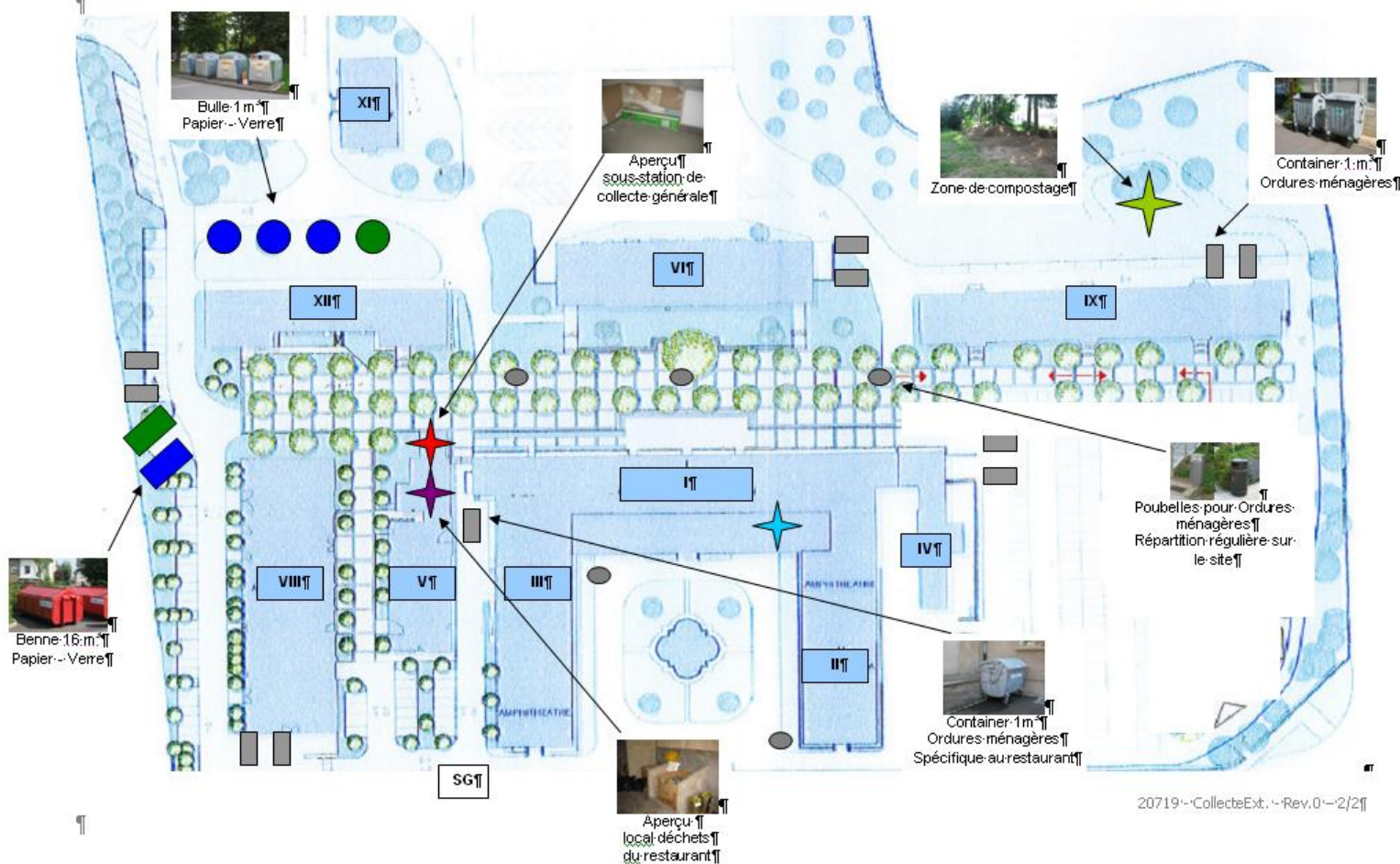
Rôle de ces syndicats: incinération des déchets, information et prévention, recherches de nouvelles solutions d'élimination

- Le producteur / détenteur du déchet: obligation de remise de ses déchets à une entreprise assurant leur valorisation

# PRATIQUES A L'UNIVERSITE

Université de Luxembourg  
Campus de WILFRIDANGE

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets



# PRATIQUES A L'UNIVERSITE

Université de Luxembourg  
Campus de WALTER DANGE

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets



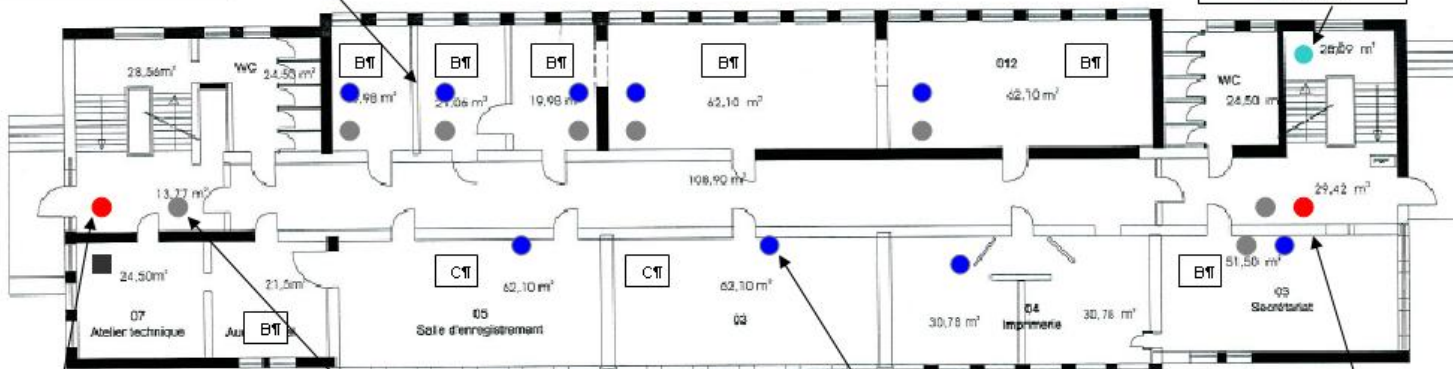
## Bâtiment VI rdc



Tri papier / ordure ménagère dans les bureaux



Container pour boîtes de boisson



Container à piles



Poubelle pour ordures ménagères - espaces communs



Corbeille à papier Salle de classe



Container à piles

20719 --CollecteInt.BatVI --Rev.0 --1/5

- *Collecte interne:*
  - Papier / Carton: tri au sein des bureaux, sélection des impressions, pliage des cartons
  - Emballages en matières plastiques: tri effectué avec les ordures ménagères
  - Ordures ménagères: tri effectué sur place
  - Tubes fluorescents et déchets contenant du mercure: limitation d'utilisation de ce type de luminaire, remplacement par du luminaire basse énergie

- Équipement électrique et électronique: désossage des ordinateurs pour récupérer les pièces utilisables
- Toners d'impression: sélection des documents à imprimer, utilisation de cartouches d'encre rechargeables
- Piles: containers à piles, utilisation d'appareils fonctionnant sur secteur
- Déchets du restaurant: tri effectué par le personnel cuisinier, stockage adapté
- Déchets de jardin: mise en place d'une unité de stockage au sein même du campus

Merci de votre attention

*Questions?*